

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

8 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	30 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RESERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Malgré tout le désir que l'on pourrait avoir de ne plus s'occuper de la question d'Orient, on est malgré tout forcé d'y prêter grande attention. La Turquie nous absorbe dans ce moment. La tranquillité de l'Orient est menacée de deux côtés : le conflit turco-égyptien est loin d'être apaisé, et pour qu'il ait une solution pacifique, il faut désormais que les grandes puissances interviennent. D'autre part, le conflit dalmate n'est pas fini et sa persistance n'est même pas d'un bon augure.

Le comte de Beust a fait tous ses efforts en Orient pour réconcilier le sultan et le khédive. Mais il n'y a pas abouti. On a remarqué toutefois que l'on ne prononçait jamais le nom de l'Autriche sans y ajouter celui de la France. On en a conclu, non sans quelque raison sans doute, que la France et l'Autriche s'étaient entendues pour le règlement de plusieurs graves questions européennes.

On lit dans le *Bulletin international de Dresde* :

- « L'évasion des officiers hanovriens et hessois de l'armée de la confédération du Nord, peut être considérée comme consommée. »
- « Ces militaires prennent en dégoût leur service, à cause des tracasseries de toutes sortes auxquelles ils sont en butte. Il y a eu environ 250 démissions d'officiers de tous grades dans le dernier trimestre de l'exercice actuel. »
- « Joli témoignage en faveur de la Prusse ! »

D'après une dépêche de Flensburg, les députés schleswigois Ahlemann et Krieger ont adressé un manifeste au parlement prussien. Ils protestent contre la conduite de la Prusse, dans la question du Schleswig du Nord, et ils font ressortir qu'on est en d'autres lieux (en France et en Autriche, sans doute) bien décidé à demander des explications sur les stipulations du traité de Prague, que la Prusse a toujours éludé, ou faussement interprété.

Dans les cercles gouvernementaux Autrichiens, on est un peu désappointé du discours de l'Empereur. On s'attendait à un petit mot amical sur l'Autriche. Cependant, malgré ce silence, on se console en disant qu'il n'est pas davantage question de la Prusse. On est convaincu que la France sympathise avec l'Autriche nouvelle.

Les journaux de Berlin ne tarissent pas de louanges sur le discours de l'Empereur ; mais les feuilles prussiennes provinciales l'attaquent très-vivement.

La Gazette de Silésie :

- « Le temps est passé où l'Europe attendait avec une certaine anxiété les discours du trône de Napoléon III. Après cette dernière harangue, il n'est pas difficile de prédire la fin de l'Empire. Napoléon III n'est plus maître de la situation. On voit qu'il est forcé de négocier. »

La Gazette de Weser :

- « Les discours du trône de Napoléon III ont depuis longtemps cessé d'être des évènements graves et intéressants par la simple raison que depuis 1866 la France ne peut plus exiger la direction supérieure de la politique européenne. Le passage sur la politique extérieure est tellement insignifiant qu'il pourrait trouver sa place dans un discours d'ouverture de la reine Victoria. Rien des menaces ni des phrases protectrices dont on a voulu nous honorer dans le temps. »

Se figure-t-on à Berlin que ces journaux-là ne nous arrivent pas en France ?

ORGANISATION DE LA MAJORITÉ.

Nous croyons pouvoir annoncer que le parti constitutionnel progressiste est constitué.

Le programme a été discuté et rédigé vendredi soir, dans une nouvelle réunion qui s'est prolongée jusqu'à une heure fort avancée.

Une quinzaine de nouveaux adhérents étaient venus se joindre aux députés qui avaient pris, la veille, l'initiative du mouvement. Dans le nombre, nous devons citer l'honorable M. Segris.

Le programme a reçu, séance tenante, quarante et quelques signatures. L'influence dont jouissent les premiers signataires auprès de leurs collègues, leur position politique dans la Chambre et dans le pays, le cachet de libéralisme à la fois ferme et modéré qu'ils se sont attachés à imprimer à leurs déclarations ; enfin, la netteté avec laquelle ils ont pris soin de définir leur plan de conduite concourront à grossir rapidement leurs rangs.

Comme nous l'avons dit, ils ont surtout

pris à tâche de sortir des généralités et de préciser la manière dont ils envisagent les quinze ou vingt questions qui appellent une solution immédiate.

La décentralisation, le développement de l'autonomie communale, l'abrogation de la loi de sûreté générale, la modification de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, la révision de la loi électorale, la suppression du timbre pour les journaux, — telles sont quelques-unes des bases que pose cette déclaration de principes. Elles permettent suffisamment d'en pressentir l'ensemble.

Plus que jamais, nous avons la conviction et l'espoir qu'elle est destinée à mettre un terme aux malentendus qui sont venus si fâcheusement entraver, pendant les premiers jours de la session, la formation d'une majorité conservatrice libérale.

L'appel parti de la double réunion qui s'est tenue jeudi et vendredi chez l'honorable M. Josseau, a été entendu. La rapidité du succès a même presque dépassé les prévisions, car trois jours ont suffi pour transformer entièrement l'aspect de l'arène parlementaire, grâce à la modeste mais énergique initiative de quelques hommes de bonne volonté.

C'est que cette initiative a été déterminée et s'est exercée en dehors de tout calcul personnel et de tout esprit de coterie. Elle a eu pour unique mobile le patriotique désir de faire cesser le spectacle d'impuissante confusion que présentait la Chambre, et de couper court aux dangers qui allaient en résulter.

Les députés réunis chez M. Josseau étaient, jeudi soir, au nombre de 28 ; le lendemain,

FEUILLETON.

51

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

La comtesse était assise, elle se leva. L'humilité de ses vêtements n'enlevait rien à la douce majesté de son visage et de sa taille. Elle s'approcha du capitaine, dont l'âme palpita secrètement.

— Monsieur, dit-elle avec un accent mélodieux et triste, c'est peut-être la dernière fois que nous nous voyons. De grands malheurs planent dans l'air au-dessus de l'armée royale et catholique, ils éclatent déjà. Ma famille et moi nous ne sommes pas sûres du lendemain. Avant de vous dire adieu, laissez-moi vous donner un témoignage d'affection, une marque de bon souvenir. Vous avez bien mérité cela. Prenez et pensez à nous.

— Ces objets précieux ne m'ont jamais quitté, reprit le capitaine. Je suis superstitieux, et je les ai toujours considérés comme deux talismans qui devaient me protéger. Les médaillons que voici ajouteront encore leur heureuse influence à celle du portefeuille et du bouquet. Aussi, désormais, me croirai-je invulnérable.

Blanche, qui n'avait pas un seul instant détourné son regard des yeux de Bénédicte, y vit rayonner un tel éclair de tendresse qu'elle eut comme une révélation : elle resta convaincue que l'officier républicain savait depuis longtemps qu'il était le fils de la comtesse de Flavigny.

— Et il a toujours gardé le silence ! pensa-t-elle avec enthousiasme. Ah ! cela est admirable ! Elle se sentit agitée d'un frémissement ineffable, qui la surprit ; mais elle ne chercha point à s'en expliquer la cause. Un bruit confus du dehors vint d'ailleurs s'emparer de son attention.

— Serait-ce la voiture qui arrive ? demanda le comte attentif. — Je ne crois pas, répondit le capitaine, qui se montra inquiet. — Je crois entendre le froissement des armes, reprit Blanche en pâlisant. — On vient pour nous arrêter, murmura Raoul. — Silence ! dit Bénédicte. Laissez-moi faire, et ne

sortez pas ! Il s'élança hors de la chambre, descendit rapidement l'escalier et arriva dans la cour. Là, il se trouva en face d'une vingtaine de sans-culottes, vêtus de carmagnoles, coiffés de bonnets rouges, armés de piques. Ils exigeaient à grands cris qu'on leur laissât fouiller la maison. Le sabre en main, le père Cazeaux et Justin refusaient de leur livrer passage, quand parut l'aide-de-camp de Kléber.

— Que veut-on ? demanda-t-il sèchement. — Arrêter la famille de Flavigny et la conduire en prison. — Avez-vous un ordre formel d'arrestation ? — Il n'en est pas besoin ! tous les royalistes, tous les Vendéens sont hors la loi !

— Ce n'est pas mon avis, répliqua Bénédicte en s'animant, et nul de vous n'entrera sans un mandat régulier. — De gré ou de force, nous aurons les aristocrates qui se cachent ici !

Le capitaine fit claquer la détente de deux pistolets, ceux du comte de Flavigny, dont, avant de descendre, il s'était armé. — Essayez, dit-il avec une terrible expression d'audace et de défi. Les porteurs de plumes s'entre-regardèrent pour se

ils étaient 46. Samedi soir, le chiffre des signatures apposées au bas du programme rédigé par eux s'élevait à cent neuf. Il ne s'arrêtera certainement pas là ; mais, tel qu'il est, il représente dès à présent un groupe plus considérable qu'aucun de ceux que les divers partis peuvent se flatter de former dans la Chambre. Dût-il, contre toute apparence, ne pas arriver aux proportions d'une majorité numérique, il n'en jouerait pas moins, dans toutes les circonstances décisives, le rôle d'une majorité de fait. Le pouvoir pondérateur, le centre d'action qui risquait de faire défaut, entre les minorités multicolores qui divisent le Corps-Législatif, est et demeure constitué.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de grand débat dans la vérification des pouvoirs ; il n'y a eu que des incidents plus ou moins vifs, selon les orateurs qui ont pris la parole.

Tout l'intérêt parlementaire, actuellement, est en dehors de la Chambre. Il est dans les réunions qui se tiennent, dans les programmes qui se discutent, dans les groupes qui se forment.

Cependant, il y a un fait qui montre mieux que tous les raisonnements combien la situation s'est modifiée. M. le marquis de Latour-Maubourg, au commencement de la séance de samedi, a lu, au nom de sept de ses collègues et au sien, une déclaration par laquelle ces honorables membres donnent leur démission d'officiers de la couronne. Il y a là tout à la fois un acte de dignité personnelle et de déférence pour la Chambre, auquel tout le monde a applaudi.

M. Bethmont n'a été que l'organe du sentiment général, quand il a félicité les députés officiers de la couronne de leur détermination. Comme l'a remarqué justement M. de Latour-Maubourg, depuis 1852 les fonctions de chambellan n'avaient point été regardées comme incompatibles avec le mandat de député. Mais il est certain que, dans la phase où nous entrons, l'indépendance du député ne doit plus même pouvoir être soupçonnée, et l'Empereur, en acceptant la démission des honorables députés en possession de charges de cour, témoigne de sa résolution très-nette de n'apporter aucun obstacle au libre cours du régime constitutionnel.

Le Corps-Législatif s'est occupé vendredi de la reprise de la vérification des pouvoirs.

Après la validation de l'élection de M. de la Tour dans les Côtes-du-Nord, accompagnée seulement de quelques paroles critiques de MM. Guyot-Montpayroux et Bethmont, le dossier de M. de Sainte-Hermine est arrivé. Défendu par un débutant officiel, M. Clément Duvernois, attaqué par M. Tachard, il laissait la Chambre indécise quand M. Buffet s'est levé. Aussitôt

l'affaire a changé de tournure, et l'accent de ferme honnêteté, l'éloquence indignée de l'honorable orateur ont fait une telle impression sur les esprits que le résultat n'a plus semblé douteux. Vainement les Duvernois et les Jolibois ont-ils essayé de défendre M. de Fontbrune, le préfet mis en cause ; l'arrêt était rendu dans les consciences, et M. Jules Favre, avec finesse, ironie, élévation, a porté d'une main habile et sûre le dernier coup.

L'élection de M. de Sainte-Hermine a été annulée par 148 voix contre 91.

Les deux désappointements de la séance de samedi ont été les élections Wilson et Granier de Cassagnac. On s'attendait à un débat des plus vifs : l'une et l'autre ont passé sans soulever le moindre incident.

Il est à remarquer seulement que l'élection du jeune châtelain de Chenonceaux n'a été validée que par une vingtaine de députés, les autres se sont abstenus, malgré les invitations réitérées du président, qui a été obligé de recommencer trois fois l'épreuve par assis et levé.

Les élections de MM. Buquet et du Miral ont été validées, cette dernière au scrutin.

Il est inutile de dire que l'organisation des bureaux avait attiré au Corps-Législatif nombre de députés.

Le résultat complet des différents scrutins a été connu vers trois heures et demie.

Dix des candidats de la droite ont été élus, savoir : MM. Creuzet, de Sainte-Hermine, Paul Dupont, Brutus Cazelles, comme présidents, et MM. de Soubeyran, d'Ayguevives, de Mackau, Welles, de La Valette, Huet et Dugué de la Fauconnerie, comme secrétaires. — On sait que M. Dugué de la Fauconnerie est cousin germain de M. le baron Jérôme David.

Les autres candidats élus appartiennent au groupe des cent-seize fusionnés, sauf M. le baron Gorse.

Mais ce n'est pas sur ces nominations que portaient les conversations de la salle des Pas-Perdus. — La nouvelle du discours prononcé dans le deuxième bureau par M. Emile Ollivier, circulait de groupes en groupes et donnait lieu à force commentaires.

Plusieurs membres du tiers parti ne dissimulaient pas leur mécontentement.

Un député, — très-aimable du reste, — mais dont l'esprit mordant aime assez à s'exercer aux dépens de ses collègues, — surtout quand ceux-ci ont été un moment ses chefs de file, — a, d'un mot incisif, caractérisé les évolutions trop répétées du député du Var :

— Quel intéressant chapitre à ajouter aux métamorphoses d'Ovide avec les métamorphoses de l'Ollivier !

Dans un autre groupe, nous avons saisi au vol ce bout de dialogue.

— On ne pourra plus dire à l'avenir que

l'Ollivier ne s'acclimate pas dans toutes les zones.

— Oui, mais en ajoutant qu'il ne prend racine dans aucune...

L'ENQUÊTE INDUSTRIELLE.

Une réunion d'environ cent industriels de l'Est, du Nord et de l'Ouest, a eu lieu jeudi, au grand hôtel du Louvre, sous la présidence de M. Poyer-Quertier, assisté de MM. Dollfus, de Mulhouse, et Delfosse, de Roubaix.

Il s'agissait de se concerter pour la formation d'un comité permanent destiné à centraliser tous les renseignements de nature à éclairer le Corps-Législatif sur la question si controversée des traités de commerce.

MM. Poyer-Quertier et Vulfran-Mollet, président de la chambre de commerce d'Amiens, ont successivement pris la parole pour poser la question préliminaire. Il a été convenu qu'une déclaration de principes serait publiée pour bien faire comprendre à qui il appartiendra, et spécialement aux libre-échangistes du Midi, qu'il ne s'agit nullement d'un débat entre le libre-échange et le système protectionniste ou prohibitif.

Le but que l'on poursuit est tout autre, et ce n'est pas tant une question économique qu'une question politique qui est en jeu. Il faut que le Corps-Législatif qui représente la nation soit seul maître de la situation industrielle et commerciale du pays. C'est aussi au Corps-Législatif seul qu'appartient le droit de faire une enquête parlementaire, le Corps-Législatif décidera, en pleine connaissance de cause, si les traités doivent être dénoncés ou s'ils doivent être renouvelés. Mais il faut une enquête parlementaire et non une enquête administrative, dirigée par un conseil supérieur composé uniquement de fonctionnaires et d'hommes qui sont précisément les auteurs de la situation dont on se plaint.

Nous ne voulons pas, — a dit M. Poyer-Quertier, — fournir des renseignements à nos ennemis ; nous ne voulons pas prendre pour arbitres des hommes qui devraient être au banc des accusés, car ils sont la cause de tout le mal dont nous souffrons.

Nous nous garderons bien, — s'est écrié M. Vulfran-Mollet, — de témoigner dans une prétendue enquête comme celle qui nous est proposée par les préfets, à l'instigation du ministre, parce que nous aurions trop lieu de craindre que notre pensée ne fût mal traduite par des juges dont la partialité dans l'espèce est notoire.

Telle serait, en substance, l'opinion générale des filateurs de lin ou de coton, fabricants de fer, maîtres de forges, etc., en un mot de tous les industriels qui font subir une transformation plus ou moins complète aux matières premières.

Après s'être ainsi entendue sur le sens et la

portée de l'exposé de principes qui doit être publié, l'assemblée a procédé à l'élection du comité définitif qui doit siéger en permanence à Paris.

M. Poyer-Quertier a été élu président à l'unanimité.

On a également nommé plusieurs vice-présidents, parmi lesquels M. Auguste Dollfus, de Mulhouse, et M. Vulfran-Mollet, d'Amiens. Vingt autres membres complètent le comité.

M. Poyer-Quertier a clos la séance en invitant, au nom du comité normand, les personnes présentes à bien vouloir assister au grand meeting qui se tient aujourd'hui à Rouen.

On a annoncé, à la fin de la séance, qu'à l'exemple de MM. Schneider, Brame, Kuhlmann et Poyer-Quertier, M. Chevandier de Valdrôme, député de la Meurthe, refuse de faire partie, à un titre quelconque, du conseil supérieur d'enquête. On s'attend aussi à la prochaine démission de M. Schlumberger, président de la chambre de commerce de Mulhouse, les membres l'ayant mis en demeure de ne point accepter sa nomination de commissaire.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

Nouvelles Diverses.

Le scrutin de ballottage qui doit donner un député à la quatrième circonscription de la Seine, s'est ouvert dimanche au milieu de l'indifférence générale. La retraite de M. Allou et celle de M. Henri Brisson ayant laissé M. Glais-Bizoin en possession incontestée du terrain électoral, le dénouement est connu d'avance, rien n'a sollicité les votants à quitter le coin de leur feu et à braver la brise, pour aller remplir un devoir de citoyen qui n'est qu'une simple affaire de forme.

Le seul intérêt qu'offrira le dépouillement du scrutin sera dans le chiffre de voix qu'aura réunies la candidate sans serment de M. Armand Barbès. Mais ces voix ne devront pas compter, le résultat légal et matériel n'en saurait être affecté.

— Le bruit court que les députés, officiers de la Maison de l'Empereur, ont déposé leur démission entre les mains de l'Empereur, priant en même temps Sa Majesté d'apprécier à cet égard ce qui serait le plus opportun pour le bien de son service. L'Empereur aurait répondu qu'il n'entendait pas décider la question à lui seul, et qu'il la soumettrait à l'examen du conseil.

— S. M. l'Impératrice est arrivée au palais des Tuileries dimanche matin vers neuf heures et demie.

— Le Journal officiel du 3 décembre fait connaître, d'après les renseignements du journal l'Italie, que les communications étant interrompues sur le Monts Cenis, les voyageurs pour

consulter. Une sourde explosion de colère gronda parmi eux.

— Ça va chauffer, grommela le père Cazeaux.

— Trois contre vingt, c'est joliment crâne, ça ! ajouta Colocicot en riant au nez des agresseurs.

Ceux-ci, furieux, allaient se ruer sur les défenseurs de la famille de Flavigny. Déjà ils s'éparpillaient pour diviser l'attaque et la rendre ainsi plus dangereuse, lorsque de nouvelles clameurs, semblables à celles qui avaient retenti une demi-heure auparavant, éclatèrent à peu de distance, se rapprochèrent, devinrent plus distinctes, et retentirent enfin devant la maison même où l'on se disposait à en venir aux mains.

— Vive la république ! criaient-ils, et vive Bonchamps !

Les jacobins stupéfaits avaient suspendu leur mouvement agressif. Quelques-uns d'entre eux s'étaient précipités vers la porte de la rue pour s'informer de ce qui se passait. Ils virent défiler un groupe de soldats républicains sans armes, qui agitaient leurs chapeaux en signe d'allégresse, et rendaient hommage à la mémoire de Bonchamps, leur libérateur.

— Que chantent-ils donc là, ces imbéciles ? demanda-t-on dans la foule qui écoutait.

— Un Te Deum en l'honneur d'un général vendéen, répondit une voix dont l'accent était railleur.

— Ce sont des traitres ! répliqua-t-on. On devrait les fusiller.

— En attendant, sus aux trois Mayençais ! qu'on les écharpe ! qu'on les mette en morceaux !

Les piques se croisèrent aussitôt et menacèrent la poitrine des défenseurs de la famille de Flavigny. Deux assaillants, plus hardis que les autres, se jetèrent sur Bénédicte. Il fit feu, et les abattit. Tirant alors son épée, il attendit d'un air calme et méprisant une nouvelle attaque.

A la vue de leurs camarades tombés expirants, les sans-culottes avaient fait brusquement quelques pas en arrière. Ils n'osaient plus avancer. Un rayon de lune, qui luttait avec les premières lueurs de l'aube, projetait une clarté blafarde sur cette scène violente. Cependant les agresseurs s'encourageaient à voix basse et se poussaient en avant. L'un d'eux surtout s'efforçait de raffermir les cœurs ébranlés : c'était Roch Duhoux, qui avait amené à quelques terroristes recrutés par lui dans un cabaret. Mais, en exhortant ses compagnons, il se tenait prudemment l'un des derniers. Soudain le piétinement d'une cavalcade attira son attention ; il repoussa quelques curieux qui s'étaient rassemblés dans la direction des cavaliers qui approchaient.

C'étaient le général en chef Léchelle et le représentant Carrier, qui venaient d'inspecter les avant-postes.

— A l'aide ! au secours ! hurla Duhoux. Une famille de Vendéens est cachée là, tout près, dans une maison. D'intrepides patriotes veulent faire main-basse sur cette couvée d'aristocrates, et on les en empêche... Que dis-je ! on les tue à coups de pistolet.

— Qui donc, demanda Léchelle toujours emphatique, s'oppose à l'accomplissement d'un si grand devoir pour des républicains ?

— L'aide-de-camp du général Kléber et deux volontaires nationaux de la division de Mayence.

— Oh ! les Mayençais ! grommela Carrier. Si j'étais le maître, mille démons ! je les ferais décimer.

— Allons voir par nous-mêmes, ce qu'il en est, reprit le général en chef avec un geste majestueux.

Et, suivi du représentant, il entra à cheval dans la cour où Bénédicte, le père Cazeaux et Justin attendaient de pied ferme les sans-culottes encore hésitants.

— Eh bien ! qu'est-ce à dire ? déclama Léchelle. Pourquoi refuse-t-on de livrer les royalistes réfugiés sous ce toit suspect ?

— Parce que ceux qui se présentent n'ont pas le droit de les arrêter, répondit le capitaine d'état-major.

— Tout républicain a le droit et même le devoir de s'emparer des brigands ! répliqua Carrier avec véhémence. Quiconque n'admet pas cela trahit ! Gare aux traitres !

— Citoyen capitaine d'état-major, ordonna le général en chef, j'exige que vous vous retiriez à l'instant même, vous et vos deux soldats mayençais. Place à la justice du peuple ! Je veux qu'on saisisse les Vendéens que vous avez pris sous votre protection. Je le veux !

— Oui ! rugit sourdement Carrier. Qu'on les massacre, et que ça finisse !

Comme il proférait ces mots, le général Kléber, à cheval, fit irruption dans la cour.

— Que se passe-t-il donc ici ? demanda-t-il.

Apercevant Léchelle et Carrier :

— Ah ! ah ! reprit-il ironiquement, vous voilà enfin ! Je vous cherchais. Le conseil de guerre se réunit dans un quart-d'heure. On compte sur vous. Je viens d'apprendre que les Vendéens se sont ralliés sur le bord de la Loire, à Saint-Florent. Il faut agir sans délai.

— C'est aussi mon opinion, répartit le général en chef en saccadant ses syllabes. Nous marcherons contre eux majestueusement et en masse.

— Parbleu ! comme toujours ! répliqua Kléber avec une expression de dédain.

Mais il changea subitement de physionomie. Il devint sérieux et poussa son cheval vers la porte de la maison, sur le seuil de laquelle se tenaient encore Bénédicte, le père Cazeaux et Justin. Il s'écria stupéfait :

— Mon aide-de-camp l'épée à la main ! Deux de mes

la France ou la Suisse peuvent prendre le chemin de fer du Simplon, dont le service de correspondance d'hiver est établi depuis le 26 novembre.

— Les coquilles ne respectent rien. Un correspondant obligeant nous adresse un exemplaire du discours impérial qui se vendait dans les rues de Marseille.

L'exemplaire porte cette adresse : *Marseille. Imprimerie commerciale, J. Doucet, rue Moustier, 7.*

Or, voici ce qu'on y lit : « La participation plus directe du pays à ses propres affaires sera pour l'empire une fausse nouvelle. »

Pour force nouvelle !... C'est réussi. **PIERRE VÉRON.**

EXPERTISE DES ORGANES DE JEAN KINCK.

Dans l'examen et l'analyse des organes de Kinck, que les experts ont été chargés de faire, il y a des lacunes bien regrettables. D'abord les experts sont privés de toutes ces indications qui précèdent la mort et qui se tirent des symptômes observés sur la victime. Dans l'empoisonnement par l'acide prussique ou ses composés, l'individu auquel la substance vénéneuse a été ingérée s'affaiblit et tombe privé de sentiment; cependant il respire encore, mais sa respiration ne revient que par intervalles et d'une manière bruyante. Le visage est décoloré, puis il devient violet; les yeux sortent de leur orbite; le corps se refroidit avec une effrayante rapidité. Quelquefois une écume mêlée de sang s'agglomère sur les lèvres. Le pouls disparaît, et la mort arrive dans trois, quatre, cinq minutes, quelquefois dans dix ou quinze; elle peut tarder, mais bien rarement, jusqu'à trois quarts d'heure.

Toutes ces indications échappent aux experts, et Troppmann seul, s'il a réellement empoisonné sa victime, pourrait les donner.

Il y a un autre signe auquel il est possible de reconnaître l'empoisonnement par l'acide prussique ou ses composés, c'est l'odeur d'amandes amères qu'exhalent le cadavre et surtout les organes quand on les ouvre. Cette exhalaison s'échappe principalement de l'estomac avec une telle intensité, qu'elle domine l'odeur de la putréfaction, même dans les cadavres déjà avancés. On a fait, en Alsace, l'autopsie du cadavre de Kinck; il est à présumer que le procès-verbal des médecins ne mentionne pas cette odeur caractéristique. Dans une affaire comme celle-là, où tout a transpiré dans le public, si la circonstance que nous avons signalée eût existé, elle aurait été aussitôt connue.

Il est vrai que cette odeur d'amandes amères disparaît au bout d'un certain temps, surtout quand le poison a été donné à une faible dose. Quoi qu'il en soit, cette indication encore fait défaut aux experts.

D'autres signes autopsiques semblent aussi avoir disparu. D'après M. Tardieu, chez un sujet mort par l'acide prussique, on constate à l'ouverture du crâne une congestion très-marquée des vaisseaux encéphaliques, ainsi que du cerveau lui-même et de la moelle épinière; un épanchement de sérosité ou même de sang épais et noirâtre à la surface des hémisphères cérébraux; les poumons sont ordinairement gorgés de sang et offrent, dans certains points, une congestion véritable; le cœur est flasque et distendu par du sang fluide amassé dans les cavités droites. Le sang est le plus souvent épais, mais non coagulé, et d'un noir bleuâtre. Parfois on l'a vu d'un rouge violet ou cerise.

Comment aujourd'hui, à une distance relativement considérable, du moment de la mort, pourrait-on constater scientifiquement tous ces signes.

La ressource unique restant à la science est l'analyse chimique. Ce qui a retardé cette opération, commencée seulement depuis deux jours, c'est que, pour empêcher la volatilisation de l'acide prussique pour le cas où il aurait été ingéré; il a fallu laisser digérer pendant assez longtemps les organes dans de l'alcool à 90 degrés.

Les vêtements seront également expertisés. On recherchera, par des moyens chimiques, si ces étoffes n'ont pas quelques traces révélatrices du poison contenues soit dans des déjections, soit dans cette sorte de bave sanguinolente dont nous avons parlé.

Mais on peut, sans témérité, affirmer que, malgré l'habileté éprouvée de M. Roussin; malgré la science qu'il a montrée dans les affaires de La Pommerais, et tout récemment dans l'affaire Husson, il ne recueillera aucune trace de poison. Il en eût déjà trouvé si le poison avait été ingéré par J. Kinck. Cet empoisonnement est encore une des fictions imaginées par l'accusé pour retarder sa comparution devant le jury.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Raymond Le Houx, propriétaire à Allounes, a été nommé membre du conseil d'arrondissement de Saumur pour le canton Nord-Est, à une forte majorité.

Voici le résultat par commune :

	Inscrits	Votants	Le Houx	Niverlet	Nuls
Allounes,	701	497	495		1
Brain,	451	302	298	2	2
La Breille,	137	87	86	1	
Neuillé,	257	155	152	2	1
Saumur,	56	15	4	9	
Varennes,	722	471	157	314	
Villebernier,	379	205	120	85	
Vivy,	362	223	218	4	1
	3,065	1,953	1,530	417	5

volontaires nationaux le sabre nu! Qu'est-ce que cela signifie?

— Mon général, répondit vivement Bénédic, la famille de Flavigny est ici. Je ne sais quel espion a découvert et dénoncé sa présence dans la ville. Des sectionnaires, sans aucun mandat, sont venus pour l'arrêter; je leur ai barré le chemin. Sur ces entrefaites sont arrivés le général Léchelle et le représentant Carrier. Le premier m'a intimé l'ordre de livrer passage, et le second a prononcé une parole infâme. J'allais me faire tuer, mon général, quand vous êtes apparu. Ah! par pitié! sauvez la famille de Flavigny!

— Je la sauverai! répondit résolument Kléber. Et se tournant vers Léchelle :

— Citoyen général en chef, reprit-il, je sollicite votre clémence en faveur des Vendéens qui sont réfugiés dans cette maison.

— La clémence serait une duperie! répliqua Carrier. A mort les brigands!

— Je ne vous parle pas à vous! dit sèchement Kléber. Je sais que vous êtes impitoyable, surtout après la victoire, quand le danger n'existe plus.

— Ah! mille diables! s'écria le représentant en tirant à demi son sabre du fourreau.

Kléber haussa les épaules, et s'adressant de nouveau au général en chef :

— Vous ne serez pas inexorable, vous! et vous m'accorderez la grâce que je réclame de la bonté de votre cœur.

— C'est impossible! répondit Léchelle avec une certaine émotion, car il était plus poltron que méchant.

— Impossible... pourquoi?

— Parce qu'aucun brigand ne mérite d'être épargné! exclama encore Carrier d'un ton furieux.

Léchelle garda le silence, n'osant contredire l'opinion de son terrible ami.

Kléber, indigné, s'écria :

— Mais vous êtes donc des tigres! Mais vous n'avez donc pas un atome de justice et de générosité dans l'âme! Quoi! vous vous montrez sans miséricorde pour une famille vendéenne, quand cinq mille soldats républicains, prisonniers des royalistes, viennent de nous être renvoyés par ceux qu'on appelle les brigands! A un acte d'humanité vous avez hâte de répondre par un acte de rigueur? Eh bien! moi aussi, je vous déclare que c'est impossible, car ce serait déshonorer la république, et le peuple qui m'écoute ne le souffrirait pas?

Cette éloquente apostrophe fut accueillie par un murmure d'approbation. Les sans-culottes eux-mêmes parurent favorablement impressionnés, tant il est vrai que la foule la plus cruelle est mobile et changeante dans ses appréciations et ses sentiments.

Vendredi dernier, le feu a consumé, à Villemole, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, une barge de bourrées de bruyère appartenant à M. Poitou, marchand de bois. Rien n'a été sauvé. La perte s'élève à 500 fr. environ couverts par la compagnie la Générale.

Ce feu aurait été allumé, pense-t-on, par deux jeunes enfants de 6 et de 4 ans, Joseph et Auguste Blandin.

Si la nouvelle donnée par différents journaux est exacte, les facteurs ruraux seraient à la veille d'être autorisés à prendre le chemin de fer toutes les fois qu'il conduira aux communes qu'ils ont à desservir. On ne pourra qu'applaudir à cette mesure, qui apportera une grande célérité dans la correspondance et qui améliorera la situation pénible des facteurs qui desservent la campagne.

Par décret en date du 24 novembre, le conseil général de la Loire-Inférieure est convoqué pour le 20 décembre prochain, à l'effet de délibérer sur les questions qui se rattachent à l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Pornic, ainsi que sur les autres affaires que le préfet croira devoir lui soumettre.

Cette session extraordinaire ne pourra durer plus de cinq jours.

M. le maire de Brest vient de prendre l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — Tout individu trouvé sur la voie publique ou dans les lieux publics, en état d'ivresse le rendant incapable de se diriger, sera conduit, à ses frais, au dépôt de la mairie, où il séjournera jusqu'à ce qu'il ait recouvré la raison; il sera, en outre, traduit devant le tribunal de simple police, pour être puni conformément au n° 15 de l'article 471 du Code pénal pour infraction au présent arrêté.

« Art. 2. — La première disposition de l'arrêté du maire de Brest, du 16 septembre 1859, sur la répression de l'ivresse, est rapportée.

« Art. 3. — Le présent arrêté sera publié et affiché dès qu'il aura reçu l'approbation de M. le préfet.

« Art. 4. — M. le commissaire central de police est chargé d'en assurer l'exécution. »

Nous ne saurions trop approuver la pensée moralisatrice qui a dicté cette mesure. Tous les jours, les gens paisibles et honnêtes courent le risque d'être insultés par des êtres privés de raison; il est bon d'y mettre ordre.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODER.

Dernières Nouvelles.

Le nouveau cabinet italien, d'après le *Diritto*, est sur le point d'éclorre. Dans la combinaison qu'annonce ce journal, M. Sella accepterait le portefeuille des finances; le général Cialdini

prendrait la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères; M. Bertole-Viale aurait le ministère de la guerre; M. Bixio, celui de la marine; M. Depretis, celui des travaux publics, et M. Torrigiani, celui de l'agriculture.

Sur le conflit turco-égyptien, pas d'autres informations que celles de la *Correspondance du Nord-Est*, et encore ne sont-ce que des rumeurs : bruits d'armements préparés en grande hâte par le khédivé; d'envois d'émisaires égyptiens en Syrie, en Grèce, pour soulever des orages de ce côté contre la Turquie; de protestations de neutralité attribuées à la Russie; de conseils violents soi-disant donnés par l'Angleterre au divan contre le vice-roi, etc.

A défaut de séance, le manifeste du centre droit continuait hier à défrayer les conversations du Palais-Bourbon.

Le nombre des signatures recueillies impressionnait vivement les députés de l'extrême-droite, qui considèrent cette nouvelle manifestation comme plus importante encore que celle des 116, dont elle n'est d'ailleurs que l'épilogue naturel.

Pour les dernières nouvelles : P. GODER.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION (SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M. DUBOYS, Notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL A PARIS :

1, place du Théâtre-Français, 1.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS

SOUSCRIPTION A 20 MILLE ACTIONS

De 500 francs chacune,

Conformément à l'art. 6 des statuts.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les Actions donnent droit :

- 1° A 6 0/0 d'intérêt annuel;
- 2° A 80 0/0 dans la répartition des bénéfices;
- 3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social;

Intérêts payables par trimestre, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

VERSEMENTS : { 100 fr. en souscrivant. } 250 fr. { 150 fr. à la répartition. } par Action.

Le reste, à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

EXPOSÉ :

La Société générale forestière a pour but le développement de la richesse forestière et du commerce des bois, tant en France qu'à l'Etranger.

me joindre immédiatement.

Sans attendre la réponse de son aide-de-camp, Kléber éperonna son cheval et disparut.

Quelques minutes après, une vieille calèche attelée de deux bons chevaux s'arrêtait devant la porte de la rue. Raoul y était installé avec précaution, la tête appuyée contre un coussin. Le comte, la comtesse et Blanche y prenaient place à leur tour. Puis la voiture s'ébranla, escortée non-seulement par le père Cazeaux, Justin et quelques curieux-bienveillants, mais aussi par les sans-culottes, prêts à défendre la famille vendéenne contre de nouveaux agresseurs, s'il s'en présentait.

Bénédic se mit en devoir de se rendre près de Kléber. Chemin faisant, il contempla les deux médaillons, il avait le cœur inondé de tristesse; une larme roulait dans ses yeux.

— Les réverrai-je encore! murmura-t-il. Ah! je sens que je les aime plus que jamais!

(La suite au prochain numéro.)

Ses opérations comprendront trois services :

1° OPÉRATIONS FORESTIÈRES PROPREMENT DITES :
Achat, vente et affermage de domaines forestiers ;
Aménagement et exploitation de forêts ;
Reboisement et défrichement.

2° OPÉRATIONS COMMERCIALES :
Achat, vente et exploitation de bois sur pied, de coupes et de tous produits forestiers ;
Fournitures aux grandes administrations.

3° OPÉRATIONS FINANCIÈRES :
Prêts et avances sur coupes, nantissements et généralement toutes opérations financières se rattachant à l'industrie forestière.

GARANTIES.
Les garanties offertes aux capitaux engagés dans la Société générale forestière sont certaines, indiscutables et de tout repos ; toutes ses opérations ayant pour base le bien-fonds, le sol forestier, c'est-à-dire un gage de premier ordre et de toute sécurité.

Il sera fait, en outre, suivant les statuts, un réemploi du vingtième du capital social en achat de terrains boisés, inaliénables jusqu'à la fin de la Société.

BÉNÉFICES.
Il résulte des calculs d'hommes compétents qu'avec un capital de Dix millions de francs

la Société générale forestière réalisera les bénéfices annuels suivants :

1° Opérations forestières. Fr. 1,710,000 »
2° Opérations commerciales. 3,117,500 »
3° Opérations financières.... 920,000 »
Total..... Fr. 5,747,000 »

qui, après prélèvement des frais, laisseront au capital un dividende d'environ 30 O/O.

Déjà ces bénéfices sont promis à la Société par des traités qui seront ratifiés dès la constitution sociale, et dont il sera donné connaissance à l'Assemblée générale de constitution.

Pour le Conseil d'administration,
Le président : Marquis de BÉTHISY***

La souscription sera ouverte le 30 novembre. — Elle sera close : à Paris, le 5 décembre au soir, et dans les départements, le 10 décembre.

ON SOUSCRIT :
A PARIS : Au siège social, 1, place du Théâtre-Français ;
Dans les DÉPARTEMENTS : Chez tous les Banquiers, correspondants de la Société générale Forestière.

On peut également souscrire, par lettres chargées, à l'adresse du Directeur de la Société Générale Forestière. (505)

Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités,

pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité	» à »	
Id.	2 ^e id.	» à »	
Ordin., envir. de Saumur 1869,	1 ^{re} id.	55 à 65	
Id.	1869,	1 ^{re} id.	60 à 70
Saint-Léger et environs 1869,	1 ^{re} id.	45 à 50	
Id.	2 ^e id.	» à »	
Le Puy-N.-D. et environs 1869,	1 ^{re} id.	40 à 45	
Id.	2 ^e id.	» à »	
La Vienne, 1869.	2 ^e id.	32 à 38	

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	1 ^{re} qualité	90 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité	150 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	1 ^{re} id.	90 à 105
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.	1 ^{re} id.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id.	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »

BULLETIN FINANCIER (3 décembre).
Hausse encore et presque partout. 71 27 1/2 à terme, voilà la Rente. Beaucoup d'affaires, dit-on, sur le tapis. La maison d'Éranger et Compagnie fait une émission pour le chemin de fer d'Orléans à Rouen. Nous parlerons la prochaine fois de cette affaire. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 4 DÉCEMBRE.
3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 72 40.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 102 50.

BOURSE DU 6 DÉCEMBRE.
3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 72 90.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 102 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé (Maine-et-Loire), successeur de M^e DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE
LE
DOMAINE DE BEAULIEU
Dépendant de l'ancienne terre de BIZAY,
Sis commune d'Epieds, département de Maine-et-Loire,
Appartenant à M. Pradeau-Mazeau.

Il comprend :

1° Belle maison de maître, vastes servitudes ;
2° Le clos de Beaulieu, d'une contenance de 16 hectares 66 ares 50 centiares, un des plus beaux vignobles de l'Anjou, produisant un de ses vins les plus estimés.
3° De grandes et magnifiques caves, bien aérées, contenant trois pressoirs.

On y joindra, au gré des acquéreurs :

1^{er} Huit hectares 25 ares environ de terre labourable,
Appartenant à M^{me} la comtesse d'Asstorg.

2nd Quarante-six hectares 47 ares 32 centiares de bois-taillis,
Appartenant à M. Louis-Alexandre Sanzay, propriétaire à Varrains.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M^e LOUIS BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^e SANZAY, notaire.

A CEDER
Dans de très-bonnes conditions,
UNE
BOUTIQUE D'ÉPICERIE
ET DE MERCERIE,
Située au Pont-Fouchard.
S'adresser à M. DOVALLE. (485)

A VENDRE
BEAU FRAI DE CARPE,
De l'année.
S'adresser à M. LEROY, aubergiste, quai Rabelais, à Chinon, ou à Saumur chez M^{me} GUILLON, place de l'Hôtel-de-Ville. (486)

A LOUER
pour la Saint-Jean 1870,
UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n° 31.
S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.
S'adresser à M. GIRARD père.

PAPIER WLINSI
Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des **Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs.** Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharm.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

RIELLANT
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

PRODUITS D'ULYSSE ROY
DE POITIERS
P. VINS EAUX DE VIE
LIQUEURS
RHUMS

GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.
J.-C. BIGNON,
Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

Tribunal de commerce de Saumur.
FAILLITE GAURON CHARLES.
Les créanciers de la faillite du sieur Charles Gauron, négociant à Saumur, sont invités à se présenter le mercredi 15 décembre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de cette faillite.
Le greffier du Tribunal, (513) CH. PITON.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE BEAUMONT-BELLEMÈRE.
Les créanciers de la faillite du sieur Beaumont-Bellemère, pépiniériste à Doué, sont invités à se présenter le jeudi 16 décembre courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.
Le Greffier du Tribunal, (514) Ch. PITON.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.
A VENDRE
Pour 60,000 fr.
Une BELLE MÉTAIRIE, d'un revenu de 2,000 fr., net d'impôt.
S'adresser à M^e BEDON, notaire aux Rosiers. (515)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e Tou-CHALEAUME.
CLASSE DE 1869.
UNE BOURSE est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e ROBINEAU. (471)

A VENDRE
UNE MAISON
ET FONDS A CEDER
S'adresser à M^{me} GOVIN, rue des Capucins, qu'il habite. (499)

PATÉS D'ALOUETTES.
M. GUINEAUDEAU, maître d'hôte à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. (479)

OFFRE D'AGENCE
Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco, à MM. Sanglard et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (420)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CONSERVES ALIMENTAIRES
SADINES A L'HUILE.

Double boîte, de 90 à 100 poissons.....	4 fr. 50 c.
» » 50 à 55 —	2 50
» » 30 à 35 —	1 65
» » 22 à 25 —	1 15
» » 18 à 20 —	1 05
» » 16 à 18 —	0 95
» » 12 à 15 —	0 70
» » 10 à 12 —	0 65
HOMARD, la boîte.....	1 30
PETITS POIS,	0 90
CHAMPIGNONS,	1 15
HARICOTS VERTS,	1 10

En vente, 69, rue d'Orléans,
Chez **JARDON-DUTOUR**, à Saumur.

L'UNION DES ACTIONNAIRES
Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

Saumur, P. GODET, imprimeur.
Certifié par l'imprimeur soussigné.